

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 59 (1930)  
**Heft:** 2

**Artikel:** L'école et le patriotisme  
**Autor:** Barbey, F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1040847>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN

## PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

---

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —  
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

---

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1<sup>er</sup> doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

---

**SOMMAIRE.** — *L'Ecole et le Patriotisme.* — *En marge du rapport sur l'orientation professionnelle.* — *Lecture interprétée au cours moyen.* — *L'utilisation des vacances.* — *Pour remplacer le charbon.* — *Le concours de composition de l'Association « Semaine suisse ».* — *Chronique scolaire.* — *Société des institutrices.* — *Bibliothèque du Musée pédagogique.* — *Dans les Missions.*

---

### L'Ecole et le Patriotisme

Un auteur a écrit : « Le patriotisme est comme la foi, il aide à mourir. » S'il est vrai que le patriotisme, à l'exemple de la foi, engendre l'héroïsme et aide à mourir, il n'en est pas moins exact qu'il aide à vivre, qu'il est un puissant levier d'énergie et la source d'une activité féconde pour le bien de tous les enfants d'une patrie commune.

Le sentiment patriotique, l'amour ardent de la patrie, est-il encore assez vivace dans le cœur de la jeune génération ? A en juger par la vaillance et la fidélité avec lesquelles les soldats suisses ont veillé à l'intégrité de notre territoire durant la guerre mondiale, on peut déclarer sans hésitation que les fils sont dignes des pères et que la vertu du patriote n'est pas en baisse dans notre pays. Il ne faut pas méconnaître cependant que des infiltrations malsaines tendent à lézarder la muraille des saines traditions nationales. L'éducateur qui a, par la confiance des familles et des autorités, la grave responsabilité de la formation de l'enfance et de la jeunesse,

doit plus que jamais vouer ses soins à la culture de l'amour de la patrie. C'est pourquoi, nous croyons devoir insister sur le rôle de l'école sous ce rapport et sur les moyens de conduire à bonne fin la mission essentielle de l'éducation patriotique. Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'après l'instruction religieuse, la formation du citoyen dans le sens chrétien du mot mérite la première place. Nous entendons bien qu'il ne s'agit pas d'une simple éducation civique basée sur des principes étrangers à la religion et au souci de l'ordre social.

Comme point de départ, nous pouvons nous demander à quelle fin doit tendre l'éducation. La juste réponse est celle-ci : L'enfant doit être élevé non pas seulement dans un but matériel, ni non plus exclusivement pour l'Etat comme d'aucuns le prétendent, mais il y a en lui quelque chose de supérieur qui dépasse l'ordre naturel des choses. L'enfant a une âme immortelle. C'est donc vers une fin surnaturelle que doit être orientée son éducation, et c'est vers cette fin que doivent se diriger tous les moyens d'atteindre un but provisoire et relatif, tel que l'ordre social, le bien-être général. C'est en s'inspirant de la destinée éternelle et définitive de l'homme que l'éducateur doit organiser la culture du patriotisme profond et sincère dans l'âme du futur citoyen.

A vrai dire, c'est déjà dans la famille que doit commencer l'éducation du sentiment patriotique. Si l'enfant, lorsqu'il s'achemine pour la première fois vers le seuil de l'école, est déjà imprégné, par le contact familial, de l'amour de son pays natal, de tout ce qui en fait le charme et contribue au bonheur de l'individu et de la collectivité, il respirera à pleins poumons, dans la saine atmosphère de l'école chrétienne bien disciplinée, le souffle de l'ardeur patriotique. Dans son enseignement, l'instituteur patriote fait aimer et apprécier la patrie, en allant comme toujours du connu à l'inconnu, c'est-à-dire en partant de la famille pour aller au village, et dans le village, à l'école et à l'église, puis dans le district et le canton, et enfin, dans cette Suisse tant aimée, si belle par ses sites pittoresques, si glorieuse par son histoire et si intéressante par son organisation politique, et ses institutions fédéralistes et démocratiques.

L'enseignement de la géographie et de l'histoire du pays est sans doute un grand moyen de pénétration patriotique. De son côté, l'instruction civique proprement dite doit tendre directement au but poursuivi. On a souvent dit que l'aridité des matières à étudier en cette branche rebute l'enfant et ne lui infuse pas l'attrait désirable vers l'acquisition des connaissances qui font aimer le pays et ses institutions. C'est en cela qu'on reconnaît le bon maître, celui qui sait concrétiser les principes généraux, faire toucher du doigt les réalités, tirer les conclusions pratiques des règles établies, en un mot, faire vivre son enseignement. S'agit-il de faire connaître le fonctionnement d'un organe administratif, l'instituteur ne se contente pas de décrire la marche de ce rouage, mais il le met en action en

produisant des documents et des actes, en faisant ressortir les conséquences de l'activité gouvernementale pour le bien de la collectivité et comme moyen de tendre à une fin supérieure. De même, l'étude d'une législation ou d'une loi en particulier doit conduire à un examen attentif des applications pratiques de telle disposition légale et des résultats auxquels elle peut aboutir.

N'oublions jamais en éducation que l'enfant, le jeune homme d'aujourd'hui est le citoyen de demain. Pour cela, inculquons fortement en lui l'esprit public et le zèle dans la recherche de tout ce qui touche au bien-être de l'individu en général. Apprenons-lui, à la lumière des faits et des exemples de l'histoire, que le patriotisme est un mépris de l'intérêt purement personnel. Comme le dit le poète Lamartine, sachons lui inspirer, pour guider son activité future, que « l'amour de la patrie est aux nations ce que l'amour de la vie est à l'homme ». Un point capital de cette éducation consiste à inculquer dans le cœur et la volonté de l'enfant le respect de l'autorité, l'obéissance aux lois et aux mandataires choisis par le peuple pour l'exécution de ces lois. A l'heure où les détracteurs de l'ordre social établi se plaisent à répandre dans le monde tant d'idées subversives, il est nécessaire, plus que jamais, de réagir par la formation et l'instruction persuasives de la jeunesse contre toutes les tendances que l'école chrétienne doit combattre de toutes ses forces et par tous les moyens légitimes dont elle dispose.

Le récit des batailles et des faits d'armes dont le peuple suisse a tiré une gloire ne doit pas avoir pour effet de susciter des haines entre les classes de citoyens, mais au contraire de fortifier le vrai patriotisme qui enfante des soldats valeureux et inspire l'ardeur de mourir, s'il le faut, pour sauver la patrie en danger.

Il va de soi qu'au cours complémentaire plus encore qu'à l'école primaire, se développera, par l'enseignement ainsi compris, la flamme du patriotisme. Le jeune homme est enthousiaste : il convient de vivifier son âme au souffle de l'idéal, de réchauffer son cœur à la défense des nobles causes et de forger sa volonté au feu du sacrifice sur l'autel de la patrie.

L'exemple des héros qui sont morts pour le pays, — tels sont ceux de nos compatriotes qui ont offert leur jeune existence en 1918 pour sauver le pays d'un véritable cataclysme social et politique, — doit être souvent cité. L'éducateur leur appliquera bien à propos ces vers de Victor Hugo :

*Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie  
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie;  
Entre les plus beaux noms, leurs noms sont les plus beaux.  
Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère,  
Et, comme ferait une mère,  
La voix d'un peuple entier les berce en leurs tombeaux.*

Fribourg, le 13 décembre 1929.

F. BARBEY.

---